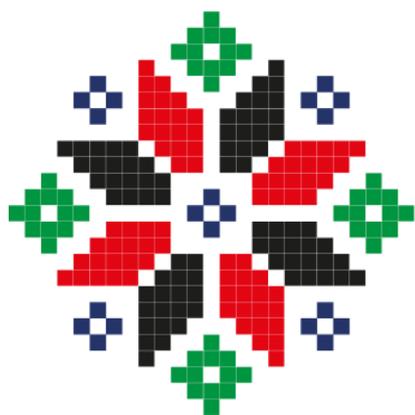




Réseau de Coopération  
Décentralisée pour  
la Palestine



# L'année de la Palestine

**2025** 30 ans de coopération décentralisée franco-palestinienne

2025

L'ANNEE DE LA PALESTINE

*30 ans de coopération décentralisée franco-palestinienne*

## UN PEU D'HISTOIRE...

L'année 2025 marquera les 30 ans de la coopération décentralisée franco-palestinienne. A l'origine de cette coopération, se trouvent les Accords d'Oslo. Ils ont abouti à la création de l'Autorité nationale palestinienne, ainsi qu'un premier découpage des territoire palestiniens. Cela a engendré la reconnaissance de villes palestiniennes comme Ramallah ou Gaza et ouvert la voie aux premiers jumelages, à l'instar de la ville de Dunkerque jumelée avec celle de Gaza depuis 1996. C'est à cette période, pleine d'espoir pour la région, que le Fonds de Coopération Décentralisée pour la Palestine a vu le jour, en 1994, sous l'impulsion et l'appui de Cités Unies France. Bien que les perspectives de paix ne se soient finalement pas concrétisées, le Fonds s'est maintenu et il est devenu en février 2003 le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine. Son but est désormais à la fois de sensibiliser les populations sur la situation sur place et de mobiliser les collectivités territoriales françaises autour de projets de coopération décentralisée avec la Palestine.

Afin de célébrer cet engagement et cette solidarité, **mais aussi appeler à la Paix dans une des phase le plus meurtrière de l'histoire de la Palestine**, nous avons décidé de mettre à l'honneur pendant **une année entière les projets et les initiatives de coopération des collectivités territoriales françaises**.

Cette initiative a vocation non seulement à encourager la coopération décentralisée mais aussi à la récompenser, puisque ces activités se verront attribuer un label « L'Année de la Palestine ».

### **UNE ACTUALITE DE PLUS EN PLUS SOMBRE...**

Depuis le début de l'occupation en 1967, les territoires de Gaza, Jérusalem-Est et de la Cisjordanie sont soumis à une occupation militaire permanente, accompagnée de confiscation des terres, de colonisation illégale et d'expropriation. Si la situation est critique depuis plusieurs décennies, elle s'est aggravée de manière dramatique depuis le 7 octobre. Ainsi, les habitants des territoires palestiniens subissent des agressions constantes venant des forces armées israéliennes et des colons. A Gaza, le bilan est dramatique et sans précédent. Plus de 30 000 civils ont été tués, la population est soumise à un blocus empêchant l'accès à l'eau, la nourriture, les fournitures médicales et humanitaires et rendant les conditions de vie particulièrement difficiles. Les attaques ciblent les écoles, les abris (y compris ceux des Nations Unies) ou encore les établissements de santé de manière indifférenciée. A cela, s'ajoute l'intensification des opérations militaires israéliennes partout en Cisjordanie. Les contours d'une paix entre deux États se font de plus en plus flous et l'instabilité est croissante.

### **...MAIS LA COOPERATION DECENTRALISEE NE S'ARRÊTE PAS POUR AUTANT**

Malgré cette situation critique la coopération décentralisée franco-palestinienne continue d'exister et reste importante. En mai 2023 se sont tenues à Ramallah, en Palestine, les 5e Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne, rassemblant plus de 200 élus et techniciens français et palestiniens. Cette forte mobilisation des collectivités locales françaises et palestiniennes témoigne du dynamisme et de l'ampleur de cette coopération, forte de plus de 60 partenariats.

Au mois de février dernier, un fonds de solidarité pour Gaza a été ouvert par Cités Unies France en partenariat avec le RCDP, afin de soutenir les civils affectés par la crise d'envergure qui les touche. 23 collectivités territoriales françaises ont répondu à cet appel et près de 160 000 euros de dons ont été collectés au profit d'aide médicale et humanitaire pour les populations touchées.

A cela, s'ajoute le programme triennal Jer'Est, porté par le RCDP depuis 2019. Il réunit 21 collectivités territoriales autour des activités du centre social et culturel « Al Bustan » afin d'apporter un soutien aux Palestiniens du quartier de Silwan sur les thématiques liées à la jeunesse, à la culture ou encore à l'accompagnement psychologique.

L'engagement des collectivités territoriales au sujet de la Palestine se manifeste aussi par une forte activité de plaidoyer sur la reconnaissance officielle de l'État de Palestine, et sur le respect du droit international dans les territoires palestiniens. Plusieurs collectivités ont déjà formulé des vœux appelant le gouvernement français à cette reconnaissance.

## QUOI ?

L'objectif de l'Année de la Palestine (2025) est de recenser, accompagner et valoriser les projets de coopération décentralisée franco-palestinienne ainsi que les événements mis en place par les collectivités sur la Palestine tout au long de 2025.

Plusieurs initiatives seront organisées directement par le RCDP, auxquelles les collectivités seront vivement incitées à prendre part.

Par ailleurs, des initiatives telles que des galas ou des diners organisés en faveur de la cause palestinienne seront éligibles à une labélisation, de même que des colloques, des expositions ou des ciné-débats sur le sujet. En partenariat avec d'autres organismes, il s'agit de se mobiliser et porter des projets de différents types mettant à l'honneur la coopération décentralisée franco-palestinienne.

## MODALITES PRATIQUES

→ Un Google form sera mis à disposition afin de permettre aux collectivités de déposer leurs événements. Ces-derniers feront par la suite l'objet d'une évaluation par le comité de pilotage mis en place par le RCDP qui statuera sur leur éligibilité en octroyant le label « L'Année de la Palestine »

## DATES CLES

→ Lancement du COPIL au mois de **septembre** pour établir les critères d'établissement du label (type d'événement, thèmes, partenaires ?)

→ Lancement de l'appel à contributions dès le mois d'**octobre**

→ Collecte des informations pendant toute l'année 2025

## COMMUNICATION

Des supports de communication seront créés par le RCDP et pourront être diffusés par les collectivités : site internet dédié et interactif ; logo de l'année ; attaché de presse...